

Orléans, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

## Communiqué de presse

### Signalement des événements graves en milieu scolaire :

# Les amalgames de l'Éducation nationale dans le Loiret

Le 18 novembre, l'ensemble des Chefs d'établissements et des directrices et directeurs d'écoles du Loiret ont reçu une note relative au signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire de la part de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Cette note est accompagnée d'une fiche de signalement dont une partie du contenu, ramené à son intitulé (des « violences » et des « événements graves ») et dans le contexte de l'état d'urgence, est propice aux amalgames et constituent à nos yeux une atteinte grave à nos libertés démocratiques et syndicales.

### Stigmatisation des usagers du service public d'éducation

Pour prendre un exemple, il est demandé, dans la section « Atteintes aux valeurs de la République / phénomène de radicalisation », de signaler « le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse »... par les parents ! S'agit-il de surveiller l'accoutrement des parents d'élèves à la porte de nos écoles ? Et en quoi cela représente-t-il un phénomène de radicalisation ? **Nous refusons de stigmatiser des personnes en raison de leur pratique religieuse, nous refusons de véhiculer ces amalgames et d'entrer dans une démarche de délation généralisée ! SUD éducation appelle au contraire à travailler, comme professionnels de l'éducation, en dialoguant avec nos élèves, avec leurs familles, à déconstruire toutes les idéologies racistes et tous les fanatismes.**

### Faut-il fichier les grévistes ?

Mais la fiche de signalement de la DSDEN concerne aussi les personnels au même titre que les familles et les élèves : un palier est franchi en appelant ainsi des personnels à surveiller d'autres personnels de l'éducation nationale.

Plus grave, dans la section « Atteinte à la sécurité / au climat de l'établissement » il est demandé de signaler (toujours en les considérant comme des faits de violence et événements graves) les « grèves, blocages, manifestations, rassemblements ». La fiche prend même la peine de distinguer les « mouvements internes au département sans rayonnement national ou revendication nationale » et les « mouvements avec revendications nationales [ou ayant] un impact médiatique ou une forte connotation politique ». **Là encore l'amalgame est lourd de sens assimilant le mouvement social et la défense des droits à des « violences et événements graves ».** L'Éducation nationale demande-t-elle de fichier les grévistes, les syndicalistes ? C'est une atteinte inadmissible aux libertés syndicales.

**SUD éducation Loiret demande au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours de suspendre immédiatement l'utilisation de cette fiche de signalement et de recevoir en urgence les organisations syndicales des personnels. Nous invitons toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale, les associations de parents d'élèves et les syndicats lycéens à s'associer à cette demande.**